



Améliorer la sécurité routière sur route départementale hors agglomération

Département de la Vienne

Direction des Routes

Contactez la subdivision
de votre secteur

(voir contacts en fin de fiche)

(voir carte en annexe)

Définition et enjeux publics

La sécurisation des infrastructures est une demande fréquente des élus locaux et des usagers. Aussi, les routes départementales peuvent poser des problèmes de sécurité routière tant pour les habitants des communes concernées que pour les usagers de la route (vitesses excessives, manque de visibilité, carrefour dangereux...).

Le Département de la Vienne souhaite engager une démarche d'amélioration de la sécurité routière le long des routes départementales en dehors des agglomérations au sens du code de la route.

Les bénéficiaires

Communes et EPCI

Les opérations concernées

- Toute action visant à l'amélioration de la sécurité routière sur le réseau départemental hors agglomération (limitation de vitesse, aménagement de carrefour, modification des régimes de priorité, modification de la signalisation...).

L'accompagnement proposé

- Diagnostic sécurité routière (analyse des trafics et des vitesses pratiquées, configuration des lieux, enjeux locaux).

Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact / 1^{er} entretien
- Conseil technique d'ordre général / Pouvoir de police
- Politique du Département en matière de sécurité routière

Définition et formalisation du besoin

- Visite sur site
- Problématique relatée par les élus et/ou usagers

Accompagnement ciblé

- Aide à l'appréciation des enjeux de sécurité routière
- Présence aux réunions
- Réalisation de comptage de trafic et mesures de vitesses le cas échéant,
- Réalisation d'un diagnostic sécurité routière (données, analyse terrain, analyse accidentologie...)
- Propositions d'amélioration de la sécurité routière du Département
- Mise en œuvre des travaux d'amélioration et prise des arrêtés de circulation permanents correspondants (limitation de vitesse, modification de la circulation, renforcement de la signalisation...)

Les guides de référence

- Règlement de voirie départementale
- Guides de conception routière et des recommandations techniques du CEREMA
- Instruction interministérielle sur la signalisation routière

Contacts

Subdivision de Loudun

05 49 22 78 58
dr-subdi-loudun@departement86.fr

Subdivision de Châtelleraut

05 49 85 35 79
dr-subdi-chatelleraut@
departement86.fr

Subdivision de Poitiers-Futuroscope

05 49 49 64 64
dr-subdi-poitiers@departement86.fr

Subdivision de Montmorillon

05 49 83 80 80
dr-subdi-montmorillon@
departement86.fr

Subdivision de l'Isle-Jourdain

05 49 55 59 40
dr-subdi-lislejourdain@
departement86.fr